

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉVELOPPEMENT INSULAIRE (ÎLES RONDE ET BOUCHARD)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, que la résolution numéro 22-09-171 établissant des mesures de contrôle intérimaire afin de restreindre et de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction et les nouvelles utilisations du sol, à l'exception des activités agricoles, sur les îles Ronde et Bouchard du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice, a été adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, le 26 septembre 2022, conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1. Cette résolution prend effet à la date d'adoption par le conseil, soit le 26 septembre 2022.

La résolution numéro 22-09-171 est disponible pour consultation sur notre site Internet (<u>www.mrclassomption.qc.ca</u>), au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, ainsi qu'au bureau des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de L'Assomption.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

Nathalie Deslongchamps, OMA

Directrice des services administratifs et

Greffière-trésorière adjointe